

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

78137
Objet

URBANISME & CONSTRUCTION
Z.A.E.C.
ALIÉNATION DE TERRAIN AU
PROFIT DE M. BODIN Pierre

DATE DE CONVOCATION

22 septembre 1978

DATE D'AFFICHAGE

22 septembre 1978

Nombre de conseillers
en exercice 27
Nombre de présents 19
Nombre de votants 25

5

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent *soixante dix huit*
le *vingt neuf septembre* à *18* heures *30*

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. *onsieur TETARD*

Etaient présents : MM. TETARD, DUFOUR, Melle FOUCHE, MM. LIS, LACHAUD, FABER, BOUTET, BUJARD, BOUCHET, PAPEAU, NAULIN, BOISARD, MAURELLET, GUICHAOUA, BOULAN, BROTEAU, TAP, PELLETIER, CABAL

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. *POUGET par M. LIS* *DUFEIL par M. MAURELLET*
POUMAILLOUX par Me DUFOUR *VIAUD par M. PAPEAU*
COLLE, par M. TETARD *Mme TACQUET par M. BUJARD*

Absents : MM. *MONTRON, BERLAND*

M. PELLETIER

a été élu Secrétaire.

M. le Rapporteur expose :

La Ville de ROYAN dispose de parcelles de terrain dans le cadre de la Zone d'Activités Economiques Complémentaires (Z.A.E.C.)

M. BODIN Pierre, entrepreneur de maçonnerie-carrelage, 13 Allée de la Harne à ROYAN, vient de manifester son intention de solliciter l'aliénation à son profit d'une parcelle de terrain cadastrée section CI, au lieudit "derrière le pont" pour une superficie de 1.090m².

Rien ne s'oppose à ce que satisfaction soit donnée à l'intéressé qui a accepté, par promesse d'achat en date du 18 Septembre 1978, le prix de cession fixé à 25 F. M.T. le mètre carré.

M. le Rapporteur propose à l'Assemblée Municipale de se prononcer favorablement sur l'aliénation de ladite parcelle aux conditions précitées.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouï l'exposé de M. le Rapporteur

Vu les plans des lieux et parcellaire

Vu la promesse d'achat souscrite par M. BODIN Pierre

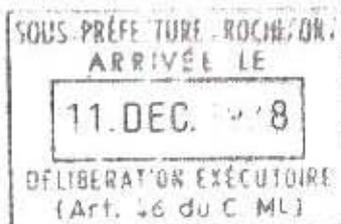
Vu les avis favorables émis par les Commissions Municipales Urbanisme & Construction, Equipement et Environnement Travaux, et des Finances, réunies respectivement les 25 et 26 Septembre 1978,

Considérant l'intérêt que présente pour la Ville l'implantation de nouvelles activités dans la Zone d'Activités Economiques Complémentaires,

DECIDE :

- d'autoriser M. le Maire ou M. le Premier Adjoint agissant par délégation à conclure et signer l'acte de vente, objet de l'aliénation au profit de M. BODIN Pierre, entrepreneur de maçonnerie carrelage, 13 allée de la Marne à ROYAN, d'une parcelle de terrain d'une superficie de MILLE QUATRE VINGT DIX METRES CARES (1.090m²) cadastrée section C1, au lieudit "derrière le pont" moyennant le prix global unitaire de VINGT CINQ FRANCS (25 F.) H.T. le mètre carré soit un montant total global et forfaitaire de VINGT SEPT MILLE DEUX CENT CINQUANTE FRANCS (27.250 F.)
- que l'acte concrétisant l'opération sera dressé en l'étude de Me PAGEOT, Notaire à ROYAN
- que la recette correspondante à l'aliénation précitée sera perçue par la Ville de ROYAN au titre du Budget Supplémentaire de l'exercice 1978, chapitre 908 art. 2100 (report 1977).

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre M., les Membres présents.



POUR EXTRAIT CONFORME
POUR LE MAIRE
L'Adjoint Délégué,

A. LACHAUD.

VILLE DE ROYAN

URBANISME & CONSTRUCTION

ZONE D'ACTIVITES ECONOMIQUES COMPLEMENTAIRES
ALIENATION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN

PROMESSE D'ACHAT

Je soussigné, M. BODIN Pierre, maçonnerie-carrelage, 13 Allée de la Marne, à ROYAN

Prends l'engagement par les présentes d'acquérir à l'amiable à la Ville de ROYAN, une parcelle de terrain dans la Zone d'Activités Economiques Complémentaires (Z.A.E.C.) cadastrée section CI, au lieudit "derrière le Pont" pour une superficie de mille quatre vingt dix mètres carrés (1.090 m²) au prix global unitaire de vingt cinq francs (25 F.) hors taxes le mètre carré.

J'accepte ladite acquisition moyennant le prix global et forfaitaire de VINGT SEPT MILLE DEUX CENT CINQUANTE FRANCS (27.250 F.)

M'engage à payer ladite somme en une seule fois, et à prendre en charge les frais et honoraires du Notaire et du Géomètre.

FAIT EN CINQ (5) exemplaires.

ROYAN, le 18 SEPTEMBRE 1978.

VU

pour être annexé à la délibération

du 29 SEPT. 1978

exécutoire (Art. 46 du CAC).

Rochefort, le 11 DEC. 1978

Le Sous-Préfet,

Pour le Sous-Préfet
Le Secrétaire en Chef

[Signature]

Y. BREILLY

[Signature]



29 SEP. 1978

Pour le Maire
Adjoint Délégué



[Signature]
LACHAUD